



## REGLEMENT INTERIEUR de la SARL M'ROC

1. **Ne pas se tenir sous une personne qui grimpe. Ne pas courir dans le pan.**
2. Sur les voies, la **priorité** est toujours à celui qui fait la **voie la plus longue**.
3. Utilisation de la magnésie : si vous utilisez une " Ball It ", placer votre sac à pof dans le dos ; si vous utilisez de la magnésie en poudre, posez votre sac à pof à terre ou accrochez le. **Utilisez de préférence de la magnésie liquide.**  
  
La magnésie en poudre peut avoir des effets sur les poumons si elle contient plus de 1% de silice cristallisée. Selon la nature (composition) du produit, il y a deux risques : a/ l'empoussièrement, b/ la toxicité propre des composants. Les poussières de diamètre inférieur à 5 microns pénètrent jusque dans les alvéoles pulmonaires.
4. La **salle de musculation est strictement interdite aux mineurs** non accompagnés. Pour des raisons d'hygiène évidentes, vous devez obligatoirement vous munir d'une **serviette** pour utiliser la **salle de musculation**. Des tapis sont également disponibles à l'accueil.
5. Les prises peuvent parfois se dévisser légèrement et / ou tourner, et même se casser. Si vous constatez un problème sur une (ou des) prise, merci de prévenir la personne se trouvant à l'accueil. Dans le cas contraire, la SARL M'Roc se dégage de toute responsabilité en cas de chute.
6. Pan Gullich : des tapis amovibles spécifiques sont à votre disposition, vous devez obligatoirement placer un tapis sous le pan Gullich lorsque vous l'utilisez. Dans le cas contraire, la SARL M'Roc se dégage de toute responsabilité en cas de chute.
7. Une **DECHARGE PARENTALE est OBLIGATOIRE** pour tous les **mineurs** qui viennent grimper en accès libre. Parents ou tuteurs, merci de présenter la décharge parentale dûment remplie à l'accueil de M'Roc. Sans ce document, aucun mineur ne sera autorisé à grimper. (Document disponible à l'accueil et sur le site Internet <http://www.salle-escalade.com/salle-escalade-lyon/decharge-parentale.pdf>)
8. En application du décret du 29/05/92 sur la loi EVIN du 10 janvier 1991, il est interdit de fumer dans les locaux de la société M'Roc.
9. Un vestiaire réservé aux filles est disponible au delà des rideaux des vestiaires. La dernière douche des vestiaires est réservée aux filles.
10. Pour toute information, une personne se tient à votre disposition à l'accueil.

Bonne grimpe à tous !